UNIVERSITÉ
Clermont
Auvergne

ARRETE N° UCA-2018-340

PORTANT TARIFICATION DE INSCRIPTION FORUM ENTREPRISES POLYTECH

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération n°2018-07-06-08 du Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 06 juillet 2018 donnant délégation au président, pour déterminer les tarifs, loyers et redevances, à l'exception des tarifs de diplômes universitaires et des droits Culture et Sport;

ARRETE

Article 1 :
La tarification du forum Polytech du 15 novembre 2018 comme suit : 250€ HT de participation par entreprise.

Article 2 :
Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'université Clermont Auvergne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 28/06/2018
Le Président de l'Université Clermont Auvergne

Par délégation,
Le Directeur Général des Services

François PAQUIS

Mathias BERNARD

UNIVERSITÉ Clermont Auvergne

- *Transmis au contrôle de légalité le* 06 SEP. 2018
- *Publié le* 06 SEP. 2018

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*